



Règlementations de protection de la santé et normes sanitaires accrues

- ✓ **La distanciation sociale** est imposée dans tous les espaces communs. Dans tous les endroits où des files d'attente sont possibles, il y a des **autocollants sur le sol** pour aider ceux qui attendent à garder une distance de sécurité.
- ✓ Lorsque vous entrez dans un magasin et que vous emprunter les transports en commun, il est obligatoire de **couvrir votre bouche et votre nez** (par exemple avec un masque médical, un foulard ou un châle).
- ✓ Il y a **deux créneaux** horaires dans les **supermarchés, centres commerciaux et pharmacies**. Les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent s'y rendre entre 9h00 et 12h00, et les personnes de moins de 65 ans peuvent entrer dans ces magasins en dehors de ce créneau horaire.
- ✓ Les bureaux d'information touristique et la plupart des supermarchés sont équipés de **plaques de protection** en plexiglass.
- ✓ Dans de nombreux endroits, les **pictogrammes** indiquent quelles réglementations sanitaires spéciales doivent être respectées.
- ✓ Du **désinfectant est fourni** dans les espaces communs (réception ou lobby de l'hôtel, restaurants, magasins) et les employés reçoivent individuellement du désinfectant et un masque.
- ✓ **L'enregistrement, le départ et les paiements sans contact** sont effectués dans la mesure du possible.
- ✓ Des protocoles de nettoyage et de **désinfection supplémentaires** sont introduits pour garder les espaces publics et les zones à contact élevé propres.
- ✓ Dans les restaurants, les normes de **sécurité alimentaire** sont renforcées et les tables sont placées à une distance sûre les unes des autres.
- ✓ Au lieu d'un buffet classique en libre-service, il y a un service à l'assiette ou un **service par le personnel** à la table du buffet.
- ✓ Une **ventilation accrue est fournie** dans tous les espaces intérieurs.

Le 17 juin 2020